

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

AVIS

Commune de Saint André Capcèze

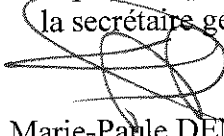
L'arrêté préfectoral :

N° PREF-BCPEP 2016 438-0003

du 17 mai 2016 , portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine des captages de « Rédarié amont », de « Rédarié aval » et de l'instauration des périmètres de protection a été adopté.

Cet acte sera affiché au minimum deux mois et mis à la disposition du public dans la mairie de Saint André Capcèze.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

  
Marie-Patle DEMIGUEL